



Pension alimentaire pour étudiant

Par **tobar**, le **12/06/2019** à **17:05**

Bonjour

Suite à mon divorce prononcé en juillet 2017, je verse à mon ex épouse une pension alimentaire de 310€ pour mon fils qui va avoir 19 ans ce mois-ci. Mon fils a rompu tout contact avec moi depuis octobre 2018. Il m'a téléphoné cette semaine car il a demandé une orientation un IUT sur Béthune et il a été retenu, avec sa mère il ont recherché un appartement. Soit choix c'est porté sur une collocation à 550€. Lors de son appel il m'a dit que sa mère payerait sa part de loyer, et qu'elle me demandait de verser directement la pension alimentaire à mon fils.

Ma question est la suivante: Dois je prévenir le juge de ce changement ou puis le faire directement sans avoir à repasser par la justice comme semble l'entendre sa mère ?

D'avance merci pour votre réponse.

Cordialement